

Recension : Consentement aux traitements de données en cabinet médical

Kastriot Lubishtani, le 27 septembre 2024

Frédéric ERARD/Livio DI TRIA, Consentement aux traitements de données en cabinet médical. Ni libre, ni éclairé, ni nécessaire ? Jusletter 23 septembre 2024. Disponible à cette [adresse](#).

Frédéric Erard et Livio di Tria ont publié un article intitulé « Consentement aux traitements de données en cabinet médical : ni libre ni éclairé ni nécessaire ? » dans la Jusletter du 23 septembre 2024 (disponible à cette [adresse](#)). Dans cet article, les auteurs soulignent que la pratique qui consiste à distribuer de longs formulaires de consentement dans les cabinets médicaux n'est pas adéquate et repose sur des fondements erronés.

Leur analyse démontre que ces formulaires, souvent imposés suite à la récente révision de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), sont en réalité problématiques à plusieurs égards. D'une part, les auteurs expliquent que le consentement n'est pas libre lorsque le patient est contraint d'accepter en bloc les conditions de traitement de ses données, sous peine de se voir refuser des soins médicaux. D'autre part, le consentement n'est pas éclairé puisque les patients ne peuvent pas prévoir à l'avance quelles données seront collectées ni à qui elles seront communiquées, rendant la compréhension et l'acceptation du formulaire difficile voire impossible.

En lieu et place de ces formulaires, les auteurs insistent sur l'importance du principe de transparence et du devoir d'informer. Ils préconisent que les cabinets médicaux élaborent des formulaires d'information clairs et compréhensibles, permettant aux patients de savoir comment leurs données sont traitées, avec qui elles pourraient être partagées, et pour quelles raisons. Les formulaires devraient donc davantage servir à expliquer les modalités de traitement des données plutôt qu'à recueillir un consentement ni éclairé, ni libre... ni nécessaire. Cette approche, axée sur la transparence, permettrait de renforcer la confiance entre le patient et le professionnel de la santé, tout en assurant le respect des obligations légales en matière de protection des données.

Proposition de citation : Kastriot LUBISHTANI, Recension : Consentement aux traitements de données en cabinet médical, 27 septembre 2024 *in* www.swissprivacy.ch/319

 Les articles de [swissprivacy.ch](http://www.swissprivacy.ch) sont publiés sous licence creative commons CC BY 4.0.